



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E194261

VALABLE JUSQU'AU 25/06/2026

ÉDITÉ LE 28/05/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 23/06/2021
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 01/01/2024
10 000

Raison sociale : SIGN & BOIS CONSTRUCTION

ZA DE TALHOUE
56330 PLUVIGNER

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LORIENT CÉDEX 900 862 574 RCS

Siret : 900 862 574 00010

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 5500730

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 30821910U-1803

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 30821910U-1803

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2025

Téléphone : 02 97 57 96 31

Portable : 06 18 16 55 20

Fax :

Site Internet : <https://www.sign-et-bois.fr/>

E-mail : gestion@sbc56.fr

Responsabilité légale :
LE DU JEREMY PRÉSIDENT

Effectif moyen : 12 Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	12/06/2024
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	12/06/2024
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	12/06/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	24/06/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	14/09/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	23/03/2023
o Isolation des combles perdus	14/09/2023
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	14/09/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LOUDEAC
2, RUE CHARLES LANSARD
22600 LOUDEAC

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.